

Bref historique de la naissance d'un Conseil de presse en France

vu par Jean-Luc Martin-Lagardette

Au retour d'un voyage d'études sur la presse organisé au Québec quelques mois auparavant, j'ai rédigé un article sur le Conseil de presse (CP) en fonction dans ce pays pour la revue *Presse Actualité* de mai 1985. Ce texte, titré « Conseil de presse : l'exemple québécois » jouxtait un autre article, intitulé « Pour un Conseil de presse idéal », rédigé par Claude-Jean Bertrand, professeur à l'université, spécialiste des médias américains. C'est la lecture de sa défense et illustration de la régulation journalistique tripartite (éditeurs, journalistes, public) qui a déclenché en moi une prise de conscience : voilà ce qu'il fallait pour la France !

J'entamai alors une pérégrination laborieuse dans le milieu professionnel pour tenter de faire passer ce concept dans le concret. J'ai parlé à des confrères, à des syndicats de journalistes, à des juristes, etc., sans obtenir une véritable écoute (euphémisme).

Jusqu'au jour où, bien des années plus tard (2004), mon chemin a croisé celui de la fondation Charles Léopold Mayer (CLM) qui favorisait alors la création d'alliances socio-professionnelles citoyennes pour encourager la responsabilité des acteurs. La fondation mettait en place un groupe de travail baptisé Alliance internationale des journalistes (AIJ).

C'est au sein de cette alliance que j'ai reçu enfin toute l'attention que j'espérais. Celle-ci s'est traduite par deux réalisations :

- la publication de mon livre « L'Information responsable ; un défi démocratique » (ECLM, 2006) ;
- la création de l'Association de préfiguration d'un conseil de presse (APCP ; novembre 2007).

Cette association a canalisé l'investissement de passionnés de la qualité journalistique, qu'ils fussent journalistes, associatifs, sociologues, juristes, patrons d'agence ou de journal, etc.

En attendant la création d'un conseil de presse en bonne et due forme, l'APCP a préconisé et soutenu la création d'un observatoire des pratiques déontologiques, ce qui fut fait en octobre 2012, avec la naissance de l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI).

J'espère qu'à l'orée de la naissance du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), prévue pour décembre 2019 et qui était l'objet principal de l'APCP, le rôle de toutes ces personnes¹ sera apprécié à sa juste valeur.

Marmagne, le 25 novembre 2019.

*

¹ Je ne puis malheureusement pas les énumérer toutes ici, mais je ne les oublie pas. Je tiens seulement à remercier tout particulièrement mon confrère Yves Agnès et Manola Gardez (AIJ) pour les échanges intenses et fructueux que nous avons eus et le travail décisif qu'il et elle ont accompli.